

Ferme éolienne des Champs Bleus

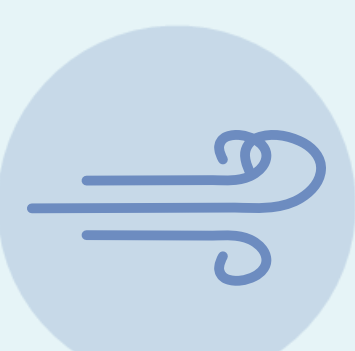
Le projet se situe sur les communes de Saugy et Civray.
Le choix de la zone d'implantation du projet a été guidé par plusieurs critères :



Distance d'éloignement aux habitations :
600m minimum
Et 800m minimum des bourgs



Potentiel maximal de **19** éoliennes

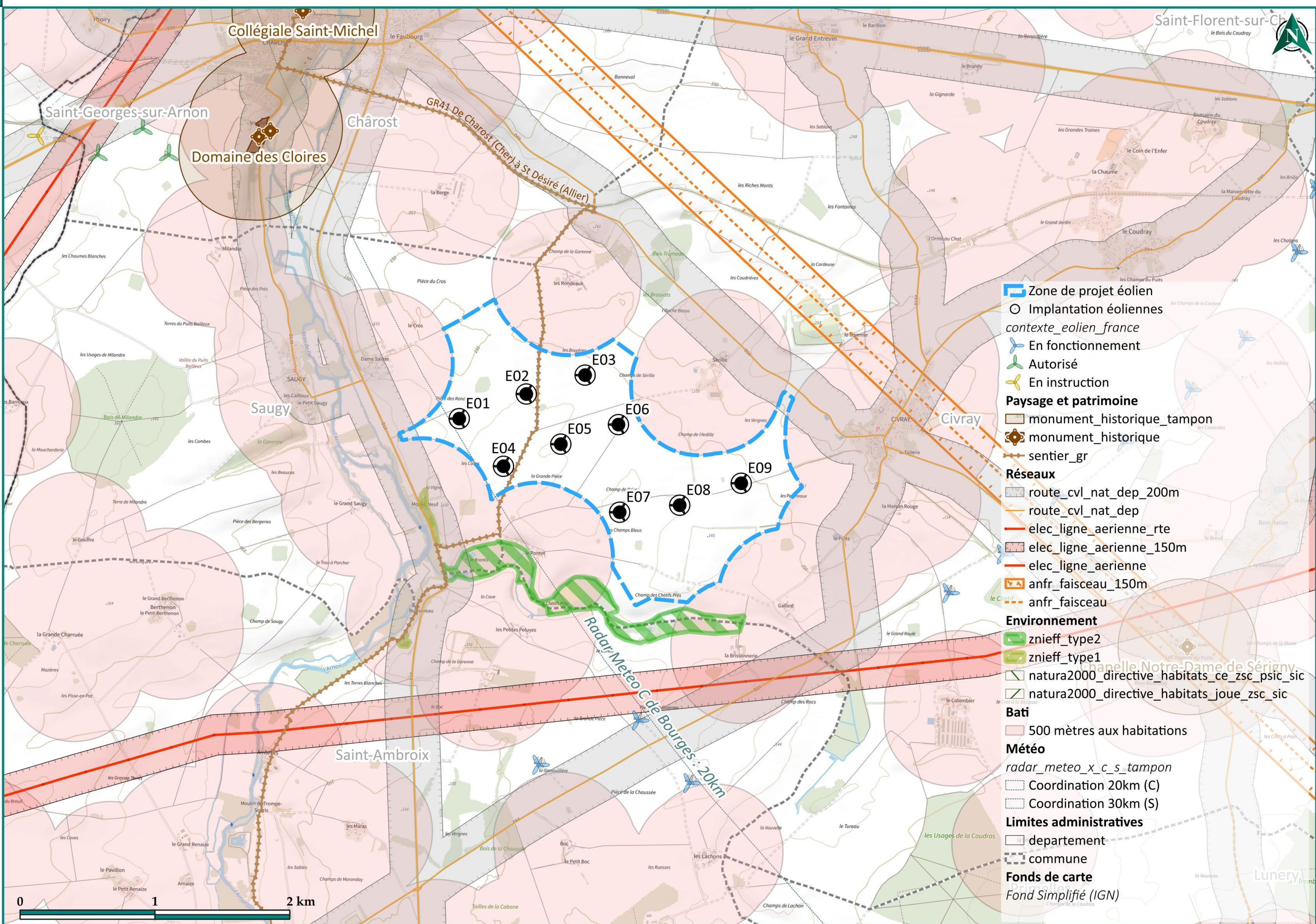


Bon gisement de vent

Etat de l'éolien terrestre

Production et objectifs en France		
Puissance installée et objectifs en Centre-Val de Loire		
	48,7 TWh	80 TWh
	3,2 GW	8,2 TWh
Production France au 31 décembre 2023 / Production CVL au 31 décembre 2024 Objectifs pour 2030		

Zone de projet



Histoire et planning

Novembre 2023

Premiers contacts avec les mairies de Civray, Charost et Saugy (envoi courrier recommandé)

Hiver 2023-24

Rencontre élus Civray et Charost
Présentation du projet devant les élus, redécoupage zone potentielle

Juin 2024

Mise en concurrence des développeurs par Civray, appel d'offres remporté par Volkswind (délibération 21 juin 2024)

Automne 2024

Abandon zone Charost. **Obtention des accords fonciers** (conformément au souhait de la commune de Civray, pas de démarchage commercial avant d'avoir été sélectionné par la commune)

Janvier 2025

Sélection des bureaux d'études, signature des devis. Début de la rédaction du dossier

Mars 2025

Début des études environnementales.
Campagnes terrain et installation mât de mesure.

Hiver 2025-26

Début de études acoustiques et paysagères.
Démontage mât de mesure (janvier 26)

Mars 2026

Élections municipales

Été 2026

Communication autour du projet, rencontre des élus et finalisation du dossier

Septembre 2026

Dépôt prévisionnel de la demande d'Autorisation Environnementale de la Ferme Éolienne des Champs Bleus

Les études

Environnementale

Le bureau d'études Altifaune a été missionné en janvier 2025 pour réaliser l'étude environnementale sur la zone de projet, c'est-à-dire l'étude de la Faune et la Flore durant l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces. Ces investigations environnementales sont en cours de finalisation.

Paysagère

Le bureau d'étude paysager EPURE Paysage. L'étude paysagère consiste à comparer différents scénarios d'implantation et de réaliser des photomontages à partir des points de vue représentatifs des enjeux paysagers. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique

Le cabinet acoustique EREA Ingénierie a été missionné. Un expert est intervenu sur site, en janvier 2026, pour réaliser des mesures sans les éoliennes depuis les habitations les plus proches de la zone de projet.
Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).
Des sonomètres ont été installés pour une durée d'un mois lors de l'hiver 2026 pour avoir les données de l'environnement sonore le plus calme (feuilles tombées).